INSCRIPTIONS 2025 / 2026

REDUCTION D'IMPOT

Soutenez votre club tout en économisant !

En soutenant le club, vous bénéficiez d'un tarif compétitif

ET vous aider votre club à financer davantage de projets pour les athlètes et ce quel que ce soit leur âge !

On vous explique tout :

L'administration fiscale autorise les adhérents, ou toute personne à faire un don à une association sportive avec la possibilité de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% de la valeur du don.

Dans ce cas, elle autorise l'association Pierre-Bénite Athlétisme à accorder une réduction du prix de la cotisation (licence) à hauteur de 25% plafonnée à 60 €.

Exemple pour un adhérent devant payer une cotisation annuelle (licence) de 300 € :

- **Vous faites un 1er règlement de 240 € (soit 300 € - 25% de 300 € plafonnés à 60 €)**
- **Vous faites un 2ème règlement correspondant à un don de 100 € à Pierre-Bénite Athlétisme**
- **Au total vous aurez réglé 340 € MAIS lors de votre déclaration d'impôts 2026 (revenus 2025) vous noterez un don à une association de 100 €.**
- **Et vous bénéficierez alors d'une réduction d'impôt de 66 € (soit 66% de votre don de 100 € *.**

Au final votre adhésion vous reviendra à 274 € seulement (soit 340 € - 66 €), soit pour vous un gain de 26 € et une recette supplémentaire de 40 € pour le club.

Votre licence à 274 € soit moins chère que celle de l'année passée !

Ces recettes supplémentaires vont ainsi permettre, entre autre, à votre club d'optimiser la structure d'encadrement des athlètes, d'investir dans du nouveau matériel….

***un reçu (CERFA 2041) vous sera remis lors de l'inscription afin de justifier de votre don à l'association.**